



UNIVERSITÉ DE NANTES

DROIT, ECONOMIE, GESTION / SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Situation professionnelle au 1er décembre 2017
Promotion: MASTER 2014-2015

29 diplômé(e)s

22 réponses

MENTION

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME / URBANISME ET AMENAGEMENT

PARCOURS

VILLES ET TERRITOIRES: POLITIQUES ET PRATIQUES DE L'URBANISME

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

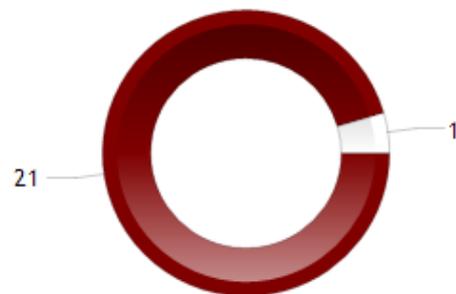
Situation professionnelle au 1er décembre 2016, 18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 22



Situation professionnelle au 1er décembre 2017, 30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 22



Taux d'insertion
à 18 mois : 86%
à 30 mois : 95%

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-ARCHITECTE DPLG

-URBANISTE ET EXPERT CONSULTANT EN AGRICULTURE URBAINE

-CHARGÉ(E) D'ÉTUDES CARTOGRAPHIE

-CHARGÉ(E) D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN

-CHEF DE PROJET DÉVELOPPEMENT URBAIN

-CHARGÉ(E) D'ÉTUDES URBANISME

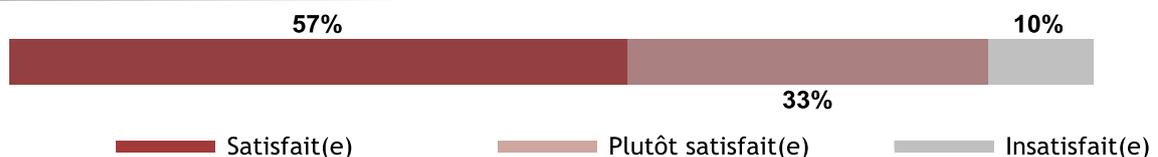
-CHARGÉ(E) D'ÉTUDES URBANISME ARCHITECTURE

-INGÉNIEUR TERRITORIAL

-INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

— SATISFACTION —

Satisfaction de l'emploi Nombre de réponse(s) : 21



Emploi en accord avec la formation Nombre de réponse(s) : 21



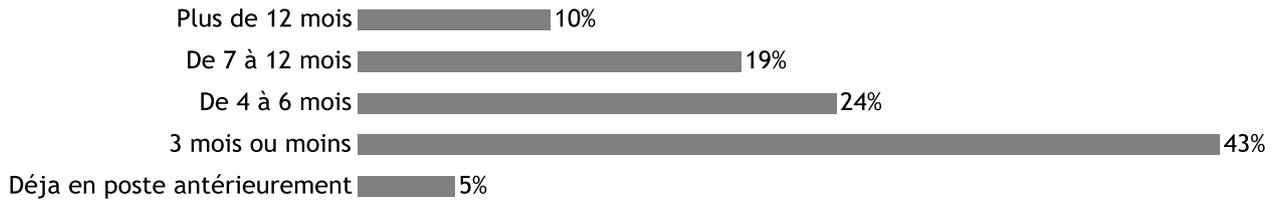
— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 20

Sites dédiés à l'emploi (hors Pôle Emploi et Cabinets de recrutement) 30 %	Suite à un stage 15 %
Candidature spontanée 20 %	Création d'entreprise ou d'activité 10 %
Relations (personnelles ou professionnelles) 20 %	Concours de la fonction publique 5 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

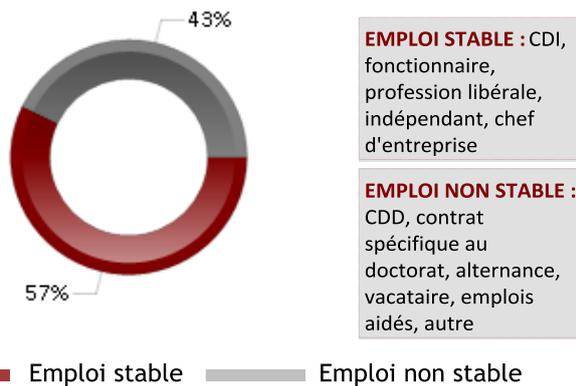
Nombre de réponse(s) : 21



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

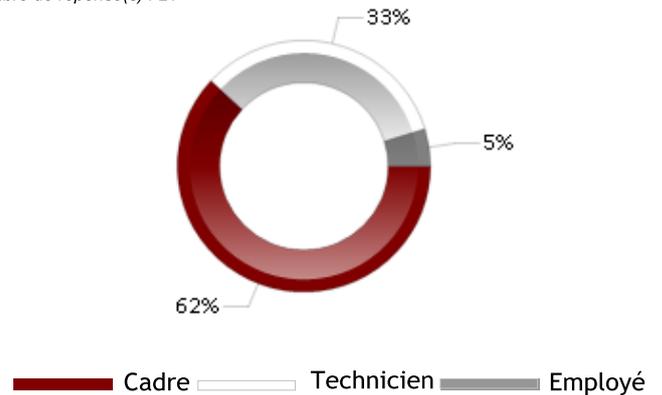
Contrat

Nombre de réponse(s) : 21



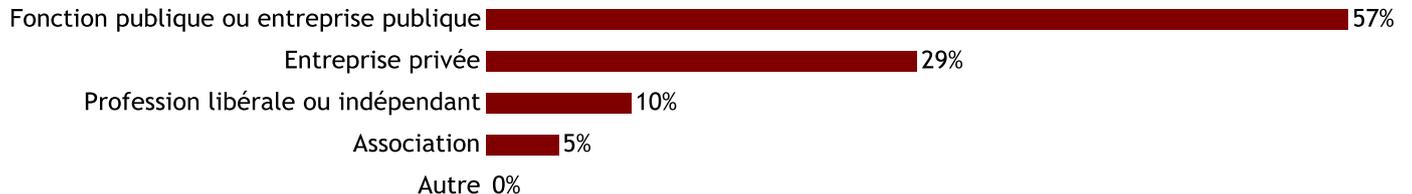
Statut

Nombre de réponse(s) : 21



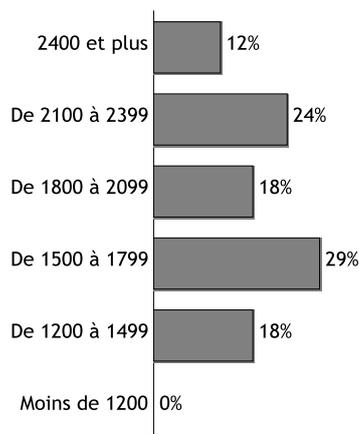
Employeur

Nombre de réponse(s) : 21



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 17



Salaire médian : 1834 euros

Salaire moyen : 1929 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 21

